



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0123

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenants aux conventions attributives de subventions aux partenaires "eaux et fleuves" pour l'année 2008 pour le suivi et les animations sur le parcours pédagogique de la station d'épuration communautaire à Pierre Bénite

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0123

commission principale :

objet : **Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenants aux conventions attributives de subventions aux partenaires "eaux et fleuves" pour l'année 2008 pour le suivi et les animations sur le parcours pédagogique de la station d'épuration communautaire à Pierre Bénite**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil communautaire a voté, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerter, communiquer, éduquer au développement durable. Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable.

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine. Il est constitué de quatre axes de progrès pour les services communautaires et quinze fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La station d'épuration communautaire à Pierre Bénite et son parcours pédagogique créé dans le cadre de la rénovation de la station ont été identifiés dans le plan d'éducation comme un outil pédagogique principal pour la connaissance du cycle urbain de l'eau.

Ainsi, des visites et animations à destination principalement des scolaires sont organisées et assurées par différentes associations pour le compte de la Communauté urbaine. La demande de visites est très forte cette année, du fait de la qualité du circuit et de l'absence de visites pendant les cinq années des travaux de rénovation, et a dépassé les prévisions initiales.

Le 21 janvier 2008, une délibération n° 2008-4728 approuvait les subventions à attribuer en 2008 aux associations pour un montant total de 676 860 €, dont 72 000 € au titre d'actions dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement financées dans le cadre du budget annexe des eaux et du budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine.

Cette délibération présentait la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

Pour l'année 2008, il était proposé le partenariat suivant dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable) :

- Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	22 100 €,
- Les péniches du val du Rhône :	213 000 €,
- Science et art :	4 500 €,
- Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna Rhône) :	12 300 €,
- Naturama :	12 300 €,
- Maison du fleuve Rhône :	9 900 €.

Le montant total de 274 100 € pour ce domaine d'action est réparti entre la direction de l'eau :

- Péniche du val du Rhône :	45 000 €,
- Naturama :	9 000 €,
- Frapna :	9 000 €
- fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	4 500 €,
- Science et art :	4 500 €,
	<hr/>
soit un total de :	72 000 €,

et la direction prospective et stratégie d'agglomération-mission Agenda 21-éducation (202 100 €).

Sur ces bases, une convention a été signée avec chacun des partenaires.

Ce domaine d'action est fortement soutenu dans le cadre du neuvième programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse peut contribuer :

- à hauteur de 50 % au financement des péniches du val du Rhône, soit une aide de 106 500 €,
- à hauteur de 50 % du programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite avec des associations (Frapna, Naturama, Science et art, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique), soit une aide de 13 500 €.

Ainsi, la Communauté urbaine a déjà sollicité l'Agence de l'eau sur le principe d'une aide pour un montant de 120 000 €.

L'utilisation du parcours pédagogique de la station d'épuration à Pierre Bénite, ouvert en janvier 2008, a largement dépassé la demande des enseignants du cycle 3 et pour une plus faible part de l'enseignement secondaire. Le seuil des 150 demi-journées prévues sera dépassé avant les vacances scolaires d'été, mais la demande pourra être couverte par le transfert d'animations prévues dans les écoles au profit d'animations sur le site de la station d'épuration.

Afin de répondre aux demandes qui arrivent déjà des enseignants pour la période septembre 2008-janvier 2009, il est proposé de prévoir 90 demi-journées d'animations supplémentaires, sur la base d'un coût de la demi-journée de 180 €, soit un montant de 16 200 €, répartis de la manière suivante :

- Frapna : 6 300 €, soit 35 demi-journées supplémentaires,
- Naturama : 6 300 €, soit 35 demi-journées supplémentaires,
- et Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 3 600 €, soit 20 demi-journées supplémentaires.

Un projet d'avenant n° 1 avec chacun des trois partenaires concernés a été élaboré permettant de réévaluer le niveau de la subvention annuelle versée par la Communauté urbaine.

Ce montant supplémentaire fera l'objet d'une demande complémentaire à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ;

Vu lesdits projets d'avenants ;

DELIBERE

1° - Approuve la liste complémentaire 2008 des subventions à attribuer dans le domaine de l'eau et des fleuves pour un montant total de 16 200 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les avenants n° 1 :

- avec la Frapna, pour un montant de 6 300 € portant le montant total de la subvention de 64 300 € à 70 600 €,

- avec l'association Naturama, pour un montant de 6 300 € portant le montant total de la subvention de 57 340 € à 63 640 €,

- avec l'association Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour un montant de 3 600 € portant le montant de la subvention de 22 100 € à 25 700 €,

b) - solliciter toutes les aides et subventions aux taux maximum auprès des partenaires, notamment l'Agence de l'eau, conformément à son neuvième programme pour une aide de 50 % pour le programme éducatif à la station d'épuration à Pierre Bénite (Frapna, Naturama, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique).

3° - La dépense totale correspondante, pour un montant cumulé de 16 200 € au titre de ces avenants, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2008 - compte 674 300 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.